



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 4 mai 2023
Procès-verbal

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni, le jeudi 4 mai 2023, à 18 h, Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville à Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée à domicile par envoi dématérialisé le 28 avril 2023 et affichée le 28 avril 2023. La séance est présidée par Mme Irène FELIX. .

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET (à partir de la délibération n° 2), Jean-Louis SALAK, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE (à partir de la délibération n° 2), Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT

Excusés : Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER; Christine CHEZE-DHO

Absents : Yann GALUT, Richard BOUDET (jusqu'à la délibération n° 1), Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE (jusqu'à la délibération n° 1)

Administration :

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
M. Pierre-Alexandre COUF	Directeur Général Adjoint,
M. Romain ALLAIN	Directeur Général Adjoint,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
Mme Carole BERNARD	Directrice du Développement Territorial, Habitat et Mobilités,
M. Christophe MATHO	Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
M. Nicolas VARIN	Responsable du Service Communication,
M. Sébastien WELSCH	Chef de service Economie résidentielle et touristique, musique,
M. Serge MARKESZ	Responsable Eaux Pluviales et Prévention des Inondations,
M. Pierre-Marie LAHIERRE	Adjoint au responsable du Service des Assemblées.

M. Marc STOQUERT est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 05.

Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 23 mars 2023

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 23 mars 2023 à l'unanimité.

**1. Marais des Plantons - Parcelles BM 370, 393 et 394 -
Acquisition par la Communauté d'Agglomération de Bourges**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées BM 370, BM 393 et BM 394, sises Marais des Plantons à Bourges, d'une superficie de 12 007 m², au prix de 76 000 € TTC ;
- d'autoriser la reprise des baux en cours sur les lots concernés par le maraîchage ;
- d'autoriser la prise en charge des frais d'acte par Bourges Plus, qui s'y oblige ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avant contrat, l'acte de vente, les servitudes afférentes ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
- de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

2. Avenant n° 1 - Marché Fourniture de bacs et pièces détachées

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché 19F039 d'augmentation du montant maximum du marché de 72 000 € HT et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

3. Convention d'échange de données entre Bourges Plus et le cabinet d'études MERLIN

Rapporteur : M. Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- de substituer la convention liée à la délibération n°6 du 16 février 2023 pour le Cabinet MERLIN à celle jointe en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et à en suivre l'exécution.

4. Demande de subvention Fonds Vert - Lutte contre les macro-déchets plastiques

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif à la lutte contre les macro-déchets plastiques ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des financeurs susnommés ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

5. Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination «OPC», pour la construction de la Maison de l'Agglomération sur le site de l'ancienne Maison de la Culture - Autorisation de signer le marché

Rapporteur : M. Bruno FOUCHET

M. Bruno FOUCHET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer avec l'entreprise Plan & COO le marché n° 2023F004, pour un montant de 90 843,84 € HT, relatif à une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination «OPC», pour la construction de la Maison de l'Agglomération, et à en suivre l'exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 10.

Le Secrétaire de séance



**Marc STOQUERT
Membre du bureau**

Fait à Bourges, le **11 MAI 2023**

La Présidente,



Irène FELIX

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de leur notification.